

Liste des points et votes - Conseil municipal du 30 mai 2024

Approbation du procès-verbal du 28 mars 2024,

Le procès-verbal du 28 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2024-038 Sécurité – Convention avec la RATP et IDFM

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Corinne COURDY, Vry Narcisse TAPA, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Elsa BADO, Julie DEFRA, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN), et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le conseil décide :

- D'approuver la convention entre la Ville du Kremlin-Bicêtre, la RATP et IDFM annexée à la présente délibération.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents y afférant.

2024-039 Solidarités – Présentation de l'analyse des besoins sociaux

Le Conseil prend acte de l'analyse des besoins sociaux conduite par le Centre communal d'action sociale du Kremlin-Bicêtre.

2024-040 Solidarités – Nouveau programme de renouvellement urbain du quartier « PERI-SCHUMAN, BERGONIE » – Charte locale d'insertion

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Corinne COURDY, Vry Narcisse TAPA, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Elsa BADO, Julie DEFRA, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le conseil décide :

D'approuver le projet concerté de charte locale d'insertion, joint en annexe, entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, l'ANRU, la Ville du Kremlin-Bicêtre, la coopérative Kremlin-Bicêtre Habitat, l'agence France Travail de Villejuif, la mission locale INNOVAM.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature des actes nécessaires pour la passation de la mise en œuvre de la charte d'insertion et à tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2024-041 Solidarités - Agrément CAF animation collective famille et animation globale du centre social Germaine-Tillion

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Corinne COURDY, Vry Narcisse TAPA, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Elsa BADO, Julie DEFRA, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le conseil décide :

D'approuver la convention d'objectifs et de financement des prestations de service « animation collective familles » et « animation globale et coordination » relatives au centre social Germaine-Tillion.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement des prestations de service « animation collective familles » et « animation globale et coordination » relatives au centre social Germaine-Tillion ainsi que tout document en découlant.

2024-042 Désaffectation de la parcelle M191 sise 18, rue de la Réunion et de la parcelle M192 sise 22, rue de la Réunion

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Corinne COURDY, Vry Narcisse TAPA, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Elsa BADO, Julie DEFRA, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le Conseil décide :

De constater la désaffectation de la parcelle M191 sise 18, rue de la Réunion et de la parcelle M192 sise 22, rue de la Réunion

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération

2024-043 Déclassement de la parcelle M191 sise 18, rue de la Réunion et de la parcelle M192 sise 22, rue de la Réunion

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Corinne COURDY, Vry Narcisse TAPA, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Elsa BADO, Julie DEFRA, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le Conseil décide :

DE PRONONCER le déclassement du domaine public et l'intégration dans le domaine privé de la ville de la parcelle cadastrée M191 sise 18, rue de la Réunion et de la parcelle M192 sise 22, rue de la Réunion

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération

2024-044 Commerce – Rétrocession du bail commercial du local situé 17 rue du Général Leclerc

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Corinne COURDY, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRA), et 13 abstentions (Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le Conseil décide :

D'approuver la rétrocession du bail commercial du local situé 17 rue du Général Leclerc à SAS CASSEROLLES pour un montant de 8000 €.

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente, et notamment l'acte de rétrocession.

Dit que les recettes seront versées sur le budget 2024.

2024-045 Commerce – Saisine du SAF 94 pour l'acquisition de locaux dans la Galerie Grand Sud

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Corinne COURDY, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRA), et 13 abstentions (Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le Conseil décide :

D'autoriser le SAF 94 à acquérir les lots 103, 105, 174, 175, 106, 176 et 177 de la copropriété Grand Sud, sise 36/38

avenue de Fontainebleau, au prix de 550 000€.

D'approuver la convention de portage foncier relative à cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

D'approuver les conditions financières de la convention de portage foncier suivantes :

- Un engagement de la Ville à hauteur de 10% du prix d'acquisition, soit 55 000€,
- Une participation de la Ville à hauteur de 50% ou 100% selon l'intervention financière du Département, au remboursement des intérêts de l'emprunt contracté par le SAF94,
- Un remboursement de la Ville des taxes locales pour lesquelles le SAF94 sera imposé en sa qualité de propriétaire des biens,
- Le SAF 94 percevra sur chaque cession, au titre de la rémunération, une somme forfaitaire de 4% sur le coût total de l'opération.

Les dépenses sont inscrites sur le budget 2024.

2024-046 Assemblée – Désignation d'un représentant permanent de la Ville au CA de Kremlin-Bicêtre Habitat (transmis ultérieurement)

Après en avoir délibéré par 19 voix pour (Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Corinne COURDY, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOUC, Julie DEFRANCE), 5 contre (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), et 10 ne prenant pas part au vote (Jean-François DELAGE, Christine MUSEUX, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN), le Conseil décide :

De désigner Hervé MORIZET comme administrateur représentant permanent de la Ville au sein du Conseil d'administration de la SCIC KBH coopérative HLM.

D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces de nature administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-047 Assemblée – Adhésion de la Ville du Kremlin-Bicêtre au réseau des villes ambassadrices du don d'organes

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Corinne COURDY, Vry Narcisse TAPA, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Elsa BADOUC, Julie DEFRANCE, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le Conseil décide :

De faire adhérer la Ville du Kremlin-Bicêtre au réseau des Villes ambassadrices du don d'organes.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces de nature administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-048 Sports – Attribution complémentaire de subventions aux associations sportives locales – Exercice 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Corinne COURDY, Vry Narcisse TAPA, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Elsa BADOUC, Julie DEFRANCE, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le Conseil décide :

D'approuver l'attribution des subventions complémentaires suivantes pour l'exercice 2024 :

Nature	Nom de l'organisme	Nature juridique	Montant
65748	Club sportif et Athlétique du Kremlin-Bicêtre	Association	80 250 €
65748	Union Sportive du Kremlin-Bicêtre	Association	17 550 €
65748	Kremlin-Bicêtre Futsal	Association	18 525 €

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-049 Culture – Attribution complémentaire de subvention à l'Association de Développement des Activités Socioéducatives (ADASE) – Exercice 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Corinne COURDY, Vry Narcisse TAPA, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Elsa BADOUC, Julie DEFRAANCE, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le Conseil décide :

D'approuver l'attribution de la subvention complémentaire de 18 375 euros à l'Association pour le Développement des Activités Socio-Educatives (ADASE) pour l'exercice 2024.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-050 Ressources humaines – Attribution des véhicules de fonction et de services

Après en avoir délibéré par 26 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABELLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Corinne COURDY, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOUC, Julie DEFRAANCE, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN), 5 contre (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), et 3 abstentions (Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR), le Conseil décide :

De rapporter dans tous ses effets la délibération n°2024-020.

D'attribuer, par nécessité absolue de service, un véhicule de fonction au Directeur général des services pour un usage professionnel pour l'exercice des missions relevant de ses fonctions, et pour un usage privé. Cette attribution fait l'objet d'un arrêté signé de Monsieur le Maire.

Le véhicule attribué est le suivant (catégorie B) : Renault Clio, immatriculée DF 257 MS, puissance fiscale 5 CV.

De la prise en charge par la collectivité, pour l'usage professionnel, des dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien de ce véhicule de fonction et notamment le carburant, la révision, les réparations, le lavage, le stationnement, les péages et l'assurance du véhicule.

De la prise en charge par la collectivité, pour l'usage privé, des dépenses liées aux frais d'entretien, d'assurance et de révision. Les autres frais engendrés par un usage privé, notamment le carburant, sont à la charge de l'attributaire.

Que l'utilisation du véhicule à titre privé est autorisée dans les limites suivantes :

- Périmètre de circulation : territoire français ;
- Horaires et jours d'utilisation : 24h/24h du lundi au dimanche et restitution du véhicule si plus de 21 jours d'absence consécutive.

Que cette attribution constitue un avantage en nature pour les usages privés en dehors des seuls besoins du service et donne lieu à la déclaration d'un avantage en nature soumis à cotisation, contributions et impôts.

Que l'attribution du véhicule de fonction prendra fin au moment où le Directeur général des services cessera d'occuper ses fonctions.

D'attribuer à Monsieur le Maire l'usage d'un véhicule de service et d'autoriser son remisage au domicile personnel de Monsieur le Maire.

De fixer la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution, par arrêté de Monsieur le Maire, d'un véhicule de service comme suit :

Emploi	Attribution d'un véhicule de service	Remisage à domicile possible
Directeur des services techniques et adjoint	Oui	Oui
Directeur général adjoint des services et adjoint	Oui	Oui
Directeur de la police municipale de proximité	Oui	Oui
Responsable du service garage-logistique	Oui	Oui
Agent chargé d'une astreinte	Oui	Oui

D'autoriser l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile pour les emplois mentionnés aux articles 8 et 9 pour une durée d'un an.

Que l'autorisation d'attribution de véhicules de services avec remisage à domicile prévue pour Monsieur le Maire et les emplois mentionnés à l'article 9 devra être renouvelée annuellement par délibération du Conseil municipal.

Dit que, en ce qui concerne les véhicules de service avec remisage à domicile, l'usage privatif du véhicule est strictement interdit. En dehors d'un remisage au domicile personnel de l'agent, ce dernier s'engage à remiser le véhicule sur un emplacement de stationnement autorisé, à fermer à clé le véhicule ainsi qu'à dissimuler tout objet contenu dans le véhicule susceptible d'attirer l'attention. Les agents bénéficiaires d'un véhicule de service ne sont pas autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour des raisons professionnelles qui donnent droit à des remboursements d'indemnités kilométriques sauf cas exceptionnels (indisponibilité du véhicule de service par exemple) et sur autorisation de l'autorité territoriale (ordre de mission préalablement établi par l'autorité territoriale).

Que ces dépenses sont imputées sur le budget communal.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-051 Ressources humaines – Adhésion au CNAS

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Corinne COURDY, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOC, Julie DEFRANCE), 8 contre (Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN), et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le Conseil décide :

D'adhérer au Centre national d'action sociale (CNAS) à compter du 1^{er} septembre 2024. Cette adhésion est renouvelée annuellement par tacite reconduction.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS et ses éventuels avenants à venir.

D'approuver les modalités pour bénéficier des prestations CNAS.

De désigner Monsieur le Maire en qualité de délégué élu.

D'autoriser Monsieur le Maire à désigner un ou plusieurs agents de la Ville en qualité de délégué(s) agent(s).

D'inscrire au budget de la collectivité les crédits correspondants.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces de nature administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-052 Ressources Humaines – Mise à jour de la délibération 06-072 du plan de déplacement de la Mairie du Kremlin-Bicêtre

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Corinne COURDY, Vry Narcisse TAPA, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le Conseil décide :

A compter du 1^{er} juin 2024, de prendre en charge les frais de transport domicile-travail des vacataires travaillant pour la Ville du Kremlin-Bicêtre.

De verser mensuellement la participation employeur aux vacataires en fonction du nombre d'heures effectuées par mois, à savoir :

- Au-delà de 17 h 30 : la prise en charge se fera sur la base d'un agent qui travaille à temps plein ;
 - En deçà de 17 h 30 : la prise en charge sera réduite de moitié par rapport à un agent qui travaille à temps plein.
- D'inscrire au budget de la collectivité les crédits correspondants.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-053 Ressources humaines – Remise gracieuse

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Corinne COURDY, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN), et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le Conseil décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à donner un avis favorable à la demande de recours gracieux pour la remise totale de l'indu.

D'autoriser cette remise gracieuse à l'agent d'un montant de 5 856.53 € (cinq mille huit cent cinquante-six euros et cinquante-trois centimes).

De constater que les crédits correspondant sont inscrits au budget de la collectivité.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-054 Ressources humaines – Modification tableau des effectifs et création des emplois saisonniers

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Corinne COURDY, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN), et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le Conseil décide :

D'approuver la modification du tableau des effectifs selon les modalités définies à l'article 2.

De procéder aux créations ou modifications suivantes :

Filière administrative

- 4 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en 4 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 3 postes d'adjoint administratif en 3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste de rédacteur en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

- 1 poste d'adjoint administratif en 1 poste de rédacteur (réussite concours).

Filière technique

- 11 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en 11 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 4 postes d'adjoint technique territorial en 4 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Filière médico-sociale

- 1 poste d'éducateur territorial de jeunes enfants en 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle,
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture classe supérieure en 2 postes d'auxiliaire de puériculture classe normale.

Filière culturelle

- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe.

Filière police municipale

- 1 poste de garde-champêtre chef principal en 1 poste de chef de service de police municipale

Filière animation

- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe en 2 postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint d'animation territorial.

De procéder aux créations des postes de saisonniers pour la période estivale du 1^{er} juin 2024 au 31 août 2024, à savoir :

- 1 poste d'animateur pour la coordination des estivales,
- 3 postes d'adjoint d'animation territorial,
- 8 postes d'adjoint administratif territorial,
- 13 postes d'adjoint technique territorial.

D'inscrire au budget de la collectivité les crédits correspondants.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces de nature administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Monsieur le Maire lève la séance à 00h40.